



COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE NOUVELLE AQUITAINE CSEE Ordinaire CSEE n°9 21 Juillet 2020

La délégation Force Ouvrière était composée de Eve GAINIE (Titulaire), Laurence STIEN en visio (Titulaire), François GONTHIER (Suppléant), Françoise BOICHUT (Représentante syndicale).

La réunion du CSEE du 21 juillet 2020 s'est déroulée en présentiel à Bordeaux-Pessac. Elle était présidée par Stéphane CERVEAU, Directeur Régional et Denis GOCEL, DRH.

Q1- Approbation des PV des CSEE du 16 juin et du 22 juin 2020.

L'approbation des deux PV est reportée au prochain CSEE. La délégation FO remarque que les délais de relecture sont beaucoup trop courts pour que les membres d'une délégation puissent effectuer le travail demandé.

Q2- Echange et décisions sur l'anonymisation des PV.

Les dossiers nominatifs traités sont peu nombreux, mais réguliers.

Il est décidé de rendre les versions affichées (ou mises en ligne) anonymes afin de préserver l'anonymat des personnes concernées.

Q3- Retour des travaux de la commission CSSCTE sur le rôle des RP.

La commission Santé sécurité et conditions de travail a cherché à affiner le rôle des Représentants de proximité et présente ses travaux aux élus du CSEE. Les RP sont le relais entre les salariés et la direction mais sont également en liens étroits avec la CSSCTE (Commission Santé, Sécurité, Conditions de Travail d'Etablissement).

Une formation doit être dispensée à l'ensemble des Représentants de proximité.

Une journée de réunion annuelle (information et d'échanges) est programmée le 8 Octobre 2020.

Pour la délégation **Force Ouvrière**, le rôle des représentants de proximité doit faire l'objet de toutes les attentions : avec la disparition des Délégués du personnel et des Comités Hygiène Sécurité et Conditions de travail, les Représentants de proximité deviennent les interlocuteurs des salariés sur le terrain. Ils doivent donc maîtriser leurs rôles et leurs prérogatives.

Par ailleurs, la délégation **FO**, rappelle l'attachement de **Force Ouvrière** aux CHSCT dont elle demande le rétablissement comme unique instance apte à répondre aux besoins de proximité en matière de sécurité, santé, hygiène et condition de travail.

Q4- Election des représentants de proximité.

Suite à des mouvements de personnel ou des reports d'élection il est procédé aux votes suivants :

Bordeaux Caudéran-Bègles-DR : Pierre CHARTRAIRE et Gilliane GIROUX.

Bordeaux Pessac : Véronique BERNARD et Nadège LAPIERRE.

Poitier- Futuroscope : Alain BARILLOT.

Le Vigeant : Patricia MANSION.

Agen : un mandat de RP reste à pourvoir, mais il n'y a pas de candidature à ce jour.

Q5- Information – consultation sur le projet de mise à disposition d'une salariée de la société COOP Atlantique sur le centre AFPA de Rochefort.

L'entreprise précitée a mis en place un PSE, et l'une de ses salariées serait intéressée par un poste de logisticien approvisionneur. Dans le cadre d'une convention spécifique, la personne pourrait intégrer le centre de Rochefort pour une période d'essais avant une éventuelle CDisation.

La délégation FO demande à la direction si toutes les candidatures internes ont été prises en compte. La Direction nous assure avoir étudié toutes les candidatures internes et ne pas avoir trouvé les compétences souhaitées.

Le CSEE de l'entreprise COOP Atlantique a été consulté ; La suite du processus consiste à consulter le CSEE de l'AFPA Nouvelle Aquitaine.

Le vote s'articule sur : 8 votes « Pour », 2 abstentions et 3 « ne prennent pas part au vote ».

La délégation FO n'a rien contre cette candidature mais « s'abstient » considérant que, dans le cadre du PSE que nous subissons, il est regrettable d'embaucher à l'externe plutôt que de favoriser une nomination interne avec un plan de formation si nécessaire.

Mais comme dit l'adage : « c'est le cordonnier le plus mal chaussé ! »

Q6- Organigrammes des centres ; point sur les recrutements ; personnel CDD et intérimaire ; Dé-précarisation (CDisation des CDD).

A ce jour, 39 CDD ont été « cédés » dans le cadre des mesures de dé-précarisation des CDD.

Certains postes sont suspendus en l'attente de réponse d'appel d'offre notamment, ou demande à être modifiés.

14 recrutements en CDI devraient être finalisés prochainement.

La direction ne communique toutefois aucune donnée sur le personnel intérimaire.

Force ouvrière fait donc les comptes à la vue des informations réparties sur différents tableaux :

Postes en recrutement : 58 postes

Postes suspendus : 26 postes.

Pour FO, les 26 postes suspendus doivent faire l'objet de beaucoup d'attention quant à leur devenir : seront-ils un jour pourvus ? Si tel n'était pas le cas, cela signifierait que les engagements de la Direction dans le cadre du PSE seraient modifiées...

Par ailleurs, pour la délégation Force Ouvrière, ce point est l'occasion d'aborder les conditions de recrutements actuelles.

Pour FO, les salariés Afpa qui n'étaient pas impactés par le PSE n'étaient pas prioritaires sur les mutations ou évolutions de postes sur la période PSE. Depuis le 1^{er} juillet (hors PSE donc) les salariés qui souhaitent évoluer ne sont pas plus prioritaires : La DRH statue sur « les compétences » et le « savoir être » des candidats, passant outre toute notion d'ancienneté, notion qui semble tout à fait obsolète pour la direction. FO dénonce des situations de RPS évidentes pour des personnes souhaitant évoluer dans leur travail et qui restent bloquées dans leur poste actuel.

La délégation revient sur la situation des Assistantes de Formation et notamment sur celles d'un centre précis : 3 recrutements étaient prévus, 2 sont suspendus à ce jour. L'équipe, aujourd'hui en place, est surbookée. Une alerte RPS a été faite par la délégation FO le 23 Juin et la Direction n'a toujours rien fait à ce jour. La Direction rétorque que la charge de travail est moindre qu'en 2019, et qu'il n'y a donc pas surcharge de travail !

Que penser d'une équipe de direction régionale qui dit « ne pas avoir le temps de mettre en place des plans de formation » ? Si les entretiens annuels avaient eu lieu depuis 2017, nous n'en serions peut-être pas là aujourd'hui !

Q7- Demande de tableau d'information concernant les AF : Centre par centre avec le détail de leur activité : gestion stagiaires, commercial, recrutement ; poste par poste avec affichage de leur classe.

Aucune donnée chiffrée sur le sujet. Toutefois, on nous livre quelques généralités faisant apparaître que toutes les Assistantes de Formation sont en classe 8 et devraient potentiellement évoluer vers de la polyvalence lorsque les organisations de chaque centre seront connues.

Force ouvrière fait remonter des dysfonctionnements dans l'organisation des formations proposées aux AT (formation le vendredi après-midi ou certaines AF ne travaillent pas par exemple, formation au même moment que la paye de nos stagiaires...)

Q8- Application des mesures du plan pour les demandes antérieures au premier juillet et non traitées rapidement.

La Direction fait un distinguo entre les personnes impactées par le plan et celles qui ne le sont pas. Ainsi, les mobilités effectuées dans le cadre du PSE bénéficient des mesures prévues par celui-ci. Pour les autres candidatures, les mesures appliquées sont celles de la GPEC en vigueur.

Q9- Covid : Etat des lieux en région.

Organisation du travail à distance : état des lieux, (taux présentiel et distanciel, temps plein ou mixtes).

La Direction rappelle qu'il y a une charte du télétravail depuis le 29/11/19 mais reconnaît que les conditions d'organisation sont floues. Toutefois, il est bon de rappeler que l'AFPA respecte les consignes gouvernementales.

Dans le cas d'un salarié à risques, le médecin doit faire des préconisations de télétravail.

Un salarié peut également faire une demande auprès de son hiérarchique s'il veut télétravailler. Cette demande est transmise au service RH qui est seul habilité à notifier que l'activité est en télétravail. La Direction précise néanmoins que le télétravail ne doit pas dépasser 2 jours par semaine.

Une délégation fait le retour à la Direction que le télétravail est perçu par certains salariés comme « être payé à ne rien faire ». **La délégation Force Ouvrière** rappelle, quant à elle, que les salariés en télétravail sont considérés comme sérieux. La délégation rappelle que le travail rendu est un critère d'évaluation. Pour que ce critère soit entièrement valide, une évaluation des charges de travail serait idéale ! Mais FO réclame, en vain, depuis des années un travail sérieux sur ce sujet.

Q10- Dans le cadre de l'harmonisation de l'activité des Logisticiens Approvisionneurs : Comment sont réaffectées les activités annexes qu'ils assuraient ?

La délégation Force Ouvrière relève que dans le cadre de l'harmonisation des activités des LA, il est regrettable que certaines missions, dans les centres, ne soient plus assurées. L'exemple est pris d'un centre, où le L.A. réalise un gros travail de suivi des déchets permettant ainsi au centre d'engranger des reversions pour valorisation des déchets. Si demain, le LA ne réalise plus cette mission, cela constituera un manque économique.

Pour la Direction, ce type d'activité relève tout à fait du rôle du L.A.. Un point sera fait avec le Directeur de ligne pour identifier les spécificités locales et faire en sorte que les tâches en lien direct avec l'activité de LA soient maintenues.

La délégation FO remarque toutefois, qu'une réorganisation des postes de LA se traduit par le principe « Un LA pour deux centres », ce qui ne va pas permettre de maintenir certaines activités précédemment couvertes par les LA.

Q11- Information sur les chèques vacances du CRE Aquitaine.

180€ de chèques vacances de l'ancien CRE Aquitaine ont été retrouvés dans une enveloppe. Ces chèques vacances sont donc remis « au pot commun » du CSEE Nouvelle Aquitaine et seront donc attribués aux salariés qui font des commandes de chèques vacances.

Q12- Tirage au sort des chèques culture dans le cadre de la mise en place de la plate-forme.

Le tirage au sort se fait pour 26 chèques cadeaux/culture (20 achetés par le CSEE NA et 6 offerts par « inter CE »).

Le tirage au sort se fait à partir de la liste des 310 personnes qui ont validé leur compte ASC avant le 13/07. 3 assesseurs sont choisis parmi les membres présents.

Force Ouvrière ne participe pas à l'organisation du tirage au sort.

Q13 – questions diverses :

La délégation FO a 2 questions :

- 1) L'année 2019 n'apparaît toujours pas sur les décomptes CARSAT alors qu'ils devraient y être depuis mars/avril 2020. La délégation FO rappelle qu'il y a déjà eu un « bug » en 2017 qui avait été corrigé fin 2018. La Direction a-t-elle des informations à ce sujet ?
Le DRH se renseigne auprès du service paye.

- 2) La paye des stagiaires n'aurait pas pu être faite à certains endroits. Qu'elle en est la raison ?
La Direction indique que dans le centre concerné, le code RGS n'avait pas été transmis aux équipes, ce qui n'a pas permis de valider les payes. L'AFPA a fait une demande auprès du Conseil Régional pour que les stagiaires soient payés rapidement. L'AFPA attend le retour du Conseil Régional.

Informations du Président :

- Le Président informe le CSEE que l'AFPA a répondu à des Appels d'offre autour du numérique et des métiers de la formation et de l'insertion sur de nombreux territoires de la Nouvelle Aquitaine. 2 commissions du Conseil Régional sont prévues en Juillet et en Septembre.

- L'AFPA a répondu à une consultation pour des évaluations en milieu de travail pour des Formateurs Professionnels d'Adultes.

- L'AFPA accueillera des Formateurs Professionnels d'Adultes en apprentissage dans 14 sites de la région.

- Concernant le site d'Agen : Prépa-compétences démarrera sur ce site, qui rappelons-le, devait fermer dans le cadre du PSE.

- Concernant le site du Vigeant, un travail est fait pour l'accueil de réfugiés. Cela concernerait 30 personnes accueillies.

Vos élus **Force Ouvrière** au CSEE

Elus FO Titulaires au CSEE



Eve GAINIE
Poitiers (86)



Laurence STIEN
Limoges (87)



Séverine DE SOUSA
Egletons (19)



François CONTHIER
Périgueux (24)

Les DSR **Force Ouvrière** en Nouvelle Aquitaine



Françoise BOICHUT
Egletons (19)



Alain BOULESTEIX
Bordeaux (33)



Laurence STIEN
Limoges (87)



Anne VILLIEU
Bordeaux (33)

BULLETIN D'ADHESION 2020

Adressez votre demande d'adhésion à FOAfpaNouvelleAquitaine@afpa.fr

Nom – Prénom :

Centre de rattachement :

Emploi :

Téléphone :

Adresse postale personnelle :

Mail personnel :



Joindre le bulletin de paie de janvier de l'année en cours.

Nous vous recontacterons avec un estimatif du montant de votre cotisation syndicale.

Et n'oubliez pas : Vous récupérez, en crédit d'impôts, 66% du montant versé.

Plus FOrts ensemble pour Résister, Revendiquer et Reconquérir !